

COVID-19 Mesures de soutien aux entreprises

Département du Morbihan

La CCI du Morbihan accompagne les entreprises en difficultés.
Certaines interventions sont proposées en relation avec ses partenaires.
L'accompagnement est gratuit et confidentiel.

Pour être accompagné dans vos démarches : n° Vert 0 800 005 056

Des mesures de soutien aux entreprises impactées par le Covid-19 ont été adoptées par le Gouvernement. Les principales mesures en date du 12 mars 2020 dans le Morbihan sont les suivantes :

Mesures de chômage partiel

Contact information :

☎ : 02 99 12 21 44 ou @ : Bretag-ut56.activite-partielle@direcct.gouv.fr

Pour faire votre demande en direct sur le site : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

Garantie renforcement de la trésorerie, mobilisation de créances selon les cas

BPI France, Bureau de Lorient :

☎ : 02 97 21 25 29 @ : lorient@BPIfrance.fr

Octroi de délais de paiement au niveau social URSSAF, report de cotisations, remise exceptionnelle des majorations et pénalités

Service gestion du risque :

☎ : 02 98 00 98 72 @ : camille.jounot@urssaf.fr ou muriel.urbinati@urssaf.fr

Délais de paiement impôts, TVA

Services des impôts des entreprises (SIE) dont vous dépendez.

Étalement des créances publiques, fiscales et sociales

Saisine de la commission CCSF (Commission départementale des chefs de services financiers).
Dossier complet à déposer.

Contact 56 : Muriel BODIN

☎ : 02 97 01 51 04 @ : ddfip56.pgc.actioneconomie@dgfip.finances.gouv.fr

Aménagement de crédit et négociation bancaire

En premier lieu, votre(s) banque(s) vous accompagnera(ont) pour répondre à vos besoins d'étalement.

A défaut, vous pouvez saisir la Médiation du crédit de la banque de France

Contact 56 : David DUVERT @ : Mediation.credit.56@banque-france.fr

Ou directement saisine de la commission (réponse sous 48 h)

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>